

Les prépensionnés seront “accompagnés”

■ Fini la disponibilité active ou passive. Le gouvernement crée une nouvelle voie, jusqu'à 65 ans.

Il aura fallu des bilatérales jeudi et vendredi entre le Premier ministre et ses vice-Premiers, ainsi qu'une réunion du kern (gouvernement restreint) au finish vendredi pour que les partenaires de la majorité tombent d'accord, hier vers 20 h, sur l'assouplissement de la réforme des prépensions. L'idée nouvelle consiste à mettre en place un accompagnement individualisé pour les prépensionnés afin de leur retrouver un emploi. A l'horizon 2019, ceux-ci devront être disponibles sur le marché du travail jusqu'à leurs 65 ans.

Rétroactes. Tout d'abord, l'accord de gouvernement prévoit que l'âge pour bénéficier d'une prépension (différente de la pension anticipée) est porté à 62 ans. Ce principe est inchangé.

L'accord de majorité ajoute en outre que, dès le 1^{er} janvier 2015, les prépensionnés de moins de 60 ans doivent être disponibles activement sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire qu'ils doivent démontrer qu'ils recherchent effectivement un emploi. Cette mesure a eu un effet rétroactif en imposant à certaines personnes d'être à nouveau disponibles sur le marché du travail, alors qu'elles ne l'étaient plus. Inacceptable pour les syndicats.

**Une réunion
dimanche soir
entre le kern et
la présidente
du groupe des
Dix, Michèle
Sioen.**

Lundi, le groupe de Dix, qui réunit les représentants patronaux et syndicaux, se mettait d'accord pour, premièrement, supprimer cet effet rétroactif. Les personnes déjà prépensionnées avant le 1^{er} janvier 2015 ne devront plus être disponibles sur le marché. Et, deuxièmement, que les futurs prépensionnés (à partir du 1^{er} janvier) ne devront être disponibles que passivement jusqu'à l'âge de 65 ans. C'est-à-dire qu'elles sont tenues d'accepter un job qui leur est proposé, mais qu'elles ne doivent pas entreprendre de démarches pour en trouver un.

Le hic, c'est que c'est accord social, qui édulcore l'accord de gouvernement, a un coût budgétaire. On évoque un montant de 20 à 30 millions d'euros. Le gouvernement a donc revu la copie des partenaires sociaux.

Consultation des régions

On oublie le principe de disponibilité active ou passive. Il va mettre en place un nouveau système, celui de l'*“accompagnement personnalisé sur base des compétences”* des prépensionnés. Le système est encore flou à l'heure qu'il est. Mais, en gros, les intéressés seront tenus d'accepter un emploi qui leur est proposé. Une consultation – pas une négociation – avec les Régions sera organisée prochainement, puisque ce sont elles qui exécutent les règles, fixées par le fédéral, sur l'activation de demandeurs d'emploi. D'ici à 2019, cette nouvelle forme de disponibilité sera portée à 65 ans.

Selon quel rythme ? Les secteurs pourront le déterminer. Mais selon des *“progrès crédibles”* (liés à l'âge, donc). Si le gouvernement n'est pas satisfait, il pourra décider à la place des secteurs.

Enfin, la suppression de la rétroactivité de l'accord du gouvernement est confirmée par l'exécutif.

Une réunion est programmée dimanche soir entre le kern et la présidente du groupe des Dix, Michèle Sioen. Les partenaires sociaux se pencheront sur la copie du gouvernement ce week-end.

A. C.